

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PETRETO-BICCHISANO – 20140 -

Nombre de Membres	Afférents au Conseil Municipal : 14	En exercice : 14	Qui ont pris part à la délibération : 12
Quorum atteint			

Date de la Convocation : 31.03.2025

Date d'affichage : 31.03.2025

Délibération n° : 03/2025**Séance du 05 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le cinq avril à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents : : Mme ARRII Andréa ; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme BLONDIO-MONDOLONI Virginie ; Mme COLONNA DISTRIA ép. PARLA Jacqueline ; M ETTORI Maurice ; M. FERRANDINI François ; M. MACCIONI Louis ; M. NICOLAÏ Jacques ; M. OLIVESI Jean-François ;

Représentés : M. SANTONI François par M. MACCIONI Louis; M GIACOMINI Jean-Marc Par M.BARTOLI Paul ; Mme FABIANI ép. MARCAGGI Simone Adeline par Mme COLONNA D'ISTRIA ép PARLA Jacqueline

Absents; ; M. CARLOTTI Patrick Joseph-Marie ; M GUIDERDONI Jean-François Pierre ;

Secrétaire : M. OLIVESI Jean-François

Objet de la délibération : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2024 du budget de la Commune

Délibération n° 3/2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2024

Statuant sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2024

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de : 1 029 288,15 €

Décide d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :

Pour mémoire excédent reporté : 899 339,80 €

Résultat de l'Exercice 2024 : Excédent : 129 948,35 €

EXCEDENT AU 31.12.2024 : 1 029 288,15 €

* Exécution du virement à la

Section d'investissement : 87 160,98 €

* Affectation à l'excédent reporté : 942 127,17 €

Pour : 12 Contre : 0

Abstentions :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus


Le Maire
Jacques NICOLAÏ

Accusé certifié exécutoire Pour : 12

Contre : 0

Abstentions :

Réception par le préfet : 08/04/2025

Publication : 08/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

Jacques NICOLAÏ